

**L'Europe à construire.  
Le rôle des acteurs économiques et financiers en France et en Allemagne  
dans les années soixante**

Atelier tenu le 12 octobre 2000 à l'Institut historique allemand de Paris

Le jeudi 12 octobre 2000 s'est tenu à l'Institut historique allemand de Paris (IHA) un atelier sur : « L'Europe à construire. Le rôle des acteurs économiques et financiers en France et en Allemagne dans les années soixante ». Soutenue par la Fondation Bosch (Stuttgart), cette journée de travail a été organisée par Andreas Wilkens et Sylvie Lefèvre en collaboration avec le CIRAC et le Comité pour l'Histoire économique et financière de la France (CHEFF) qui en publiera les travaux au cours du second semestre 2001.

Autour à la fois d'historiens et de témoins, cet atelier a tenté de faire le point sur le rôle des acteurs économiques et financiers qui ont contribué de part et d'autre du Rhin à la construction européenne pendant la phase de mise en route du Marché commun. Ont été abordées aussi bien des questions liées aux cadres institutionnels qu'aux politiques menées en matière industrielle et agricole.

Les acteurs publics de la construction européenne ont été au centre de la séance de la matinée. Sous la présidence d'Eric Bussière (Paris IV), ils ont d'abord été abordés sous l'angle des gouvernements et des administrations françaises. Anne de Castelnu (Paris I / CHEFF) a présenté le SGCI (Secrétariat général pour la coopération économique européenne) face à la crise de la « chaise vide » de juillet 1965 à janvier 1966. Après avoir rappelé que, depuis 1958, le SGCI coordonnait sous l'autorité du Premier ministre l'action du gouvernement en matière de coopération économique européenne et préparait les instructions aux représentants français à Bruxelles, elle a pu montrer que, pendant cette crise, la France n'a pas réellement été absente des comités même si elle l'était du COREPER (Comité des représentants permanents) et que cette réserve française n'a pas provoqué de paralysie formelle du Marché commun. En effet, le SGCI a assuré le suivi des intérêts français notamment en ce qui concernait la Politique agricole commune (PAC) et, comme l'ont confirmé certains témoins présents à Bruxelles à ce moment-là, si la chaise politique fut vide celle des fonctionnaires français ne le fut pas.

De son côté, Sylvie Lefèvre (Paris IV / IHA) a posé la question du rôle du Quai d'Orsay en matière de construction économique européenne. Les affaires communautaires étant principalement économiques et techniques, peut-on dire que le ministère des Affaires étrangères a été un acteur économique de la construction européenne durant les années soixante. Après avoir souligné les compétences du ministère et sa volonté à contrôler le processus diplomatique, on a pu voir de quelle manière il s'est adapté. La direction des Affaires économiques et financières (et en son sein le service de Coopération économique) est devenue au fil des années, et ce grâce à l'influence de son titulaire Olivier Wormser, la direction la plus importante du Département, mais aussi, et c'est moins connu, un interlocuteur privilégié des milieux industriels. Toutefois, tandis que le Quai d'Orsay gardait la haute main sur les principes de la politique communautaire et se présentait comme le gardien de la doctrine, la coordination de la politique d'intégration économique européenne continuait à être concentrée au sein du SGCI, comme le confirmèrent ensuite les témoins qui ont insisté sur le rôle d'arbitrage entre les intérêts économiques et politiques de ce dernier.

Le point de vue allemand a été développé par Volker Hentschel (Mayence) qui est revenu sur les conceptions européennes du professeur Ludwig Erhard, ministre de l'Economie d'Adenauer de 1949 à 1963, puis chancelier fédéral jusqu'en 1966. Nationaliste en matière de politique économique et économiste cosmopolite par intérêt national, selon V. Hentschel, il n'y avait pas de place chez Erhard entre ces deux positions pour une Europe intégrée. Il est alors apparu

clairement qu'il avait peu de sympathie pour une Europe des Six dominée par la France et dirigiste. Il lui fut farouchement hostile et ne s'en accommoda jamais, la CEE représentant pour lui une capitulation de l'Allemagne devant la France. Les années où Erhard remplit les fonctions de chancelier furent donc pour l'Europe des années perdues.

Andreas Wilkens (Orléans / IHA) et Eric Bussière (Paris IV) ont ensuite mis l'accent sur les enjeux financiers et monétaires qui firent irruption de manière brutale dans les discussions européennes à la fin des années soixante. A. Wilkens, en mettant en évidence les circonstances économiques qui ont généré la pression sur le Mark et sur le gouvernement allemand pendant la deuxième moitié de l'année 1968, fit le point sur les positions des différents acteurs du côté allemand avant d'évoquer la gestion de la crise monétaire de l'automne au niveau bilatéral et international, mais surtout franco-allemand où la consultation a sans doute été défailante. Il a attiré l'attention non seulement sur l'obstination du gouvernement allemand à refuser la réévaluation du DM, mais surtout sur le processus de décision lié à cette question, où se sont mêlés des considérations économiques et monétaires avec des priorités d'ordre intérieur, la pression de groupes d'intérêts avec les certitudes de la Bundesbank et les ambitions de deux ministres Karl Schiller et Franz-Joseph Strauß. La crise monétaire de 1968 ne fut en fait que le premier acte d'une suite de troubles monétaires jusqu'à la réévaluation d'octobre 1969.

Eric Bussière, quant à lui, a rappelé qu'entre la fin des années cinquante et 1968 se sont mises en place des instances de coopération monétaire, mais sans que cela ait conduit à l'établissement d'institutions. Entre 1968 et 1973, la thématique d'une relance pour compléter ce qui avait été fait jusqu'alors, appelée « thématique de l'achèvement », fit l'objet de discussions. Les Français étaient réticents à aller vers l'intégration monétaire, tandis que les Allemands étaient plus favorables à la liberté des mouvements de capitaux et à la constitution d'un large marché. On parla beaucoup d'union monétaire pendant cette période (plan Werner, sommets des Açores puis de Paris). La France fit un effort vers la notion de convergence qui ne fut pas récompensé. Au début de l'année 1974, on n'était pas encore mûr pour l'intégration monétaire. La fin des années soixante fut donc une phase critique pour les relations franco-allemandes et Marie-Thérèse Bitsch (Strasbourg III), présidente de séance, conclut alors sur l'importance de prendre en compte les situations intérieures et les différences en matière de culture et de perception des intérêts de part et d'autre du Rhin, comme le soulignèrent d'ailleurs les témoins.

Pendant la séance de l'après-midi, sous la présidence de René Lasserre (Cergy / CIRAC), ont été analysées les attitudes et les perspectives des milieux industriels et agricoles. Dans un premier temps, pour illustrer le rôle des organisations industrielles et patronales, Werner Bührer (TU Munich) a présenté la position du Bundesverband der Deutschen Industrie (BDI) face à la construction européenne. Le BDI a été, pendant les années soixante, en proie à un dilemme : alors qu'il soutenait pour des motifs politiques l'intégration à Six menée à marche forcée par Adenauer et la coopération étroite avec la France, il défendait aussi pour des motifs économiques le concept d'une zone de libre-échange étendue à la totalité de l'OECE. Ainsi il a suivi sur l'intégration européenne une ligne médiane. Le BDI approuva les efforts menés pour mettre en place une union politique et fit pression pour que l'on achève rapidement l'union douanière des Six afin d'aller vers une union économique. Mais il prit simultanément clairement position pour que l'on jeta un pont entre la CEE et l'AELE et plaïda en faveur de l'adhésion de la Grande-Bretagne. Il ne se demandait pas toutefois si ces objectifs étaient compatibles les uns avec les autres et accordait au fond plus d'importance à l'élargissement de la communauté qu'à son approfondissement.

Ensuite, Andreas Fickers (Aix-la-Chapelle) a étudié l'échec de la tentative d'une harmonisation européenne des normes de télévision couleur. Pour comprendre cet échec, il faut voir qu'il s'agissait avant tout d'une controverse franco-allemande qui a pris la dimension d'un violent conflit industriel et politique opposant le système français SECAM au système allemand PAL apparu en 1963. Ce qui fit de cette controverse une histoire exemplaire dans le contexte européen fut l'implication des intérêts politiques nationaux. Mais l'intervention des trois niveaux de décision

(technique, industriel et politique) empêche, selon A. Fickers, toute explication simplificatrice. En tout cas ni en France, ni en Allemagne les politiques ou les industriels n'ont montré une volonté européenne dans leur choix. Seuls les techniciens des organisations de radiodiffusion nationale se sont battus pour un standard commun.

Enfin, Jean-François Eck (Tours), à travers son exposé sur la Chambre officielle de commerce franco-allemande, a mis en relief non plus les contrastes entre l'articulation du politique et de l'industriel en France et en RFA, mais les relations entre les pouvoirs publics et une institution consulaire particulière. Créée en 1955, organisée de manière à respecter une complète parité, la Chambre officielle de commerce et d'industrie est parvenue, durant ses premières années de fonctionnement, à élargir son audience et à améliorer sa représentativité même si elle reflétait à bien des égards certaines permanences des relations franco-allemandes : importance des intérêts commerciaux par rapport à ceux de l'industrie, poids des secteurs comme l'agroalimentaire, le textile et le cuir. Grâce à la stabilité que lui donnait la cooptation et grâce à ses dirigeants, elle remplit efficacement son rôle. Pourtant elle évoluait de manière décevante : la parité dans les organismes de la chambre s'avérait de plus en plus difficile à respecter ainsi que l'équilibre des comptes au début des années soixante-dix. S'amorça alors une évolution qui, en 1985, conduisit les deux partenaires français et allemand à se séparer.

La fin de la journée fut consacrée aux rôles respectifs d'un syndicat ouvrier français, la CFDT, et des organisations professionnelles agricoles françaises et allemandes. Sylvain Schirmann (Metz) a souligné les prises de position de la CFDT en faveur de la construction européenne, qui ont été constantes depuis sa création en 1964. Chaque congrès, chaque manifestation étaient l'occasion de réaffirmer cet engagement. La question pour elle n'était donc pas pour ou contre l'Europe mais plutôt quelle Europe. Elle avait un projet propre qui critiquait l'Europe des Six et ses conséquences négatives sur l'emploi, les ouvriers étant les oubliés de la construction européenne. Ce projet proposait l'élargissement à la Grande-Bretagne, aux pays du Nord de l'Europe et à toutes les démocraties européennes ; il réclamait une politique sociale commune même si des divergences apparaissaient au sein de la confédération quant aux modalités d'application. Enfin, selon la CFDT, la responsabilité de la construction européenne incombait essentiellement aux syndicats et elle appréhendait le syndicalisme comme un facteur de la rénovation de cette construction. Elle voyait, à travers le processus de construction européenne, les moyens de créer les contours d'une société démocratique ouverte sur le monde et facteur de paix.

S'il n'y eut pas d'axe franco-allemand en matière syndicale, il exista au niveau des organisations professionnelles agricoles de manière précoce, comme le précisa Gilbert Noël (Arras) dans son intervention. Ainsi, dès 1949, a été lancé par les organisations agricoles le processus d'une solidarité franco-allemande. Bien que les deux agricultures ne recouvrent pas les mêmes réalités, on essaya d'aller vers plus de consensus, comme le confirmèrent ensuite les témoignages. L'échec de la tentative de pool vert ne signifia pas la fin de la coopération professionnelle franco-allemande. Celle-ci se matérialisa même par la création, en juin 1955, d'un Comité agricole franco-allemand qui tenta de dégager certaines convergences de vues pendant la préparation des traités de Rome. Cependant de 1958 à 1961, les organisations agricoles ont plutôt privilégié la consolidation des bases nationales et focaliser leur pression sur les pouvoirs publics nationaux. Quand elle furent sollicitées par la Commission européenne pour donner leur avis sur les propositions Mansholt pour le lancement de la PAC, les organisations françaises proposèrent la mise en place rapide d'une politique commerciale et d'une organisation des marchés pour garantir les prix et les débouchés de leur agriculture exportatrice, tandis que les agriculteurs allemands se montrèrent plus attachés à une garantie des revenus et à la recherche de la parité économique et sociale par des prix élevés et des soutiens. Ces profondes inquiétudes allemandes perdurèrent malgré les compensations obtenues et entraînent, à la fin des années soixante, un certain repli national.

Sylvie Lefèvre

---

© Arbeitsgemeinschaft außeruniversitärer historischer Forschungseinrichtungen  
in der Bundesrepublik Deutschland e.V., 2001.  
Nachdruck nur mit ausdrücklicher Genehmigung der AHF.  
Heruntergeladen von [www.ahf-muenchen.de](http://www.ahf-muenchen.de).